

Au chapitre IX, qui porte sur l'agriculture, on trouvera le nombre de collèges et d'écoles d'agriculture ainsi que leur situation, leur programme et autres renseignements.

La surveillance et l'administration immédiates des écoles publiques relèvent des commissions scolaires locales qui sont régies par la législation scolaire provinciale et dont les membres sont habituellement élus ou désignés pour deux ou trois ans. En plus des commissions scolaires chargées de l'administration d'écoles rurales à classe unique et d'écoles de village, de ville ou de cité, il existe dans la plupart des provinces des commissions chargées de grandes circonscriptions scolaires. Ces circonscriptions comprennent habituellement les écoles rurales et parfois urbaines de l'ensemble d'un comté ou d'un inspectorat; les commissions scolaires locales jouent alors, dans plusieurs cas, un rôle auxiliaire. Le tableau 1, ci-après, donne par province, le nombre de commissions scolaires à circonscription locale ou plus étendue, le nombre de délégués officiels et le nombre de commissaires désignés ou élus.

1.—Commissions scolaires et délégués officiels, par province, 1957

Province	Commis- sions de grande circons- cription	Commis- sions locales au sein des circons- criptions	Commis- sions locales indépen- dantes	Toutes commis- sions	Délégués officiels ¹	Nombre de commissaires ²	
						Nommés	Élus
Terre-Neuve.....	—	—	308	308	—	1,850	—
Île-du-Prince-Édouard.....	1	—	449	450	—	8	1,347
Nouvelle-Écosse.....	24	1,685	53	1,762	—	455	5,055
Nouveau-Brunswick.....	14	735	78	827	2	596	2,381
Québec:							
Écoles catholiques.....	—	—	1,615	1,615	—	8	9,174
Écoles protestantes.....	9	61	209	279	—	24	9,223
Ontario.....	781	6	3,148	3,935	³	13,531	1,984
Manitoba.....	17	—	1,615	1,632	207	25	5,578
Saskatchewan.....	109	4,802	465	5,376	276	234	14,273
Alberta.....	59	3,918	138	4,115	—	—	12,622
Colombie-Britannique.....	81	—	5	86	16	31	536
Total.....	1,095	11,207	8,083	20,385	501	16,762	62,173

¹ Habituellement l'inspecteur d'écoles, fondé de pouvoirs lorsqu'il est impossible d'élire une commission.
² Chiffre estimatif dans certains cas. ³ Compris dans "commissions locales indépendantes".

Sous-section 1.—Écoles élémentaires et secondaires régies par les provinces*

Inscriptions et fréquentation.—Au niveau élémentaire, les inscriptions se sont accrues constamment durant la période d'après-guerre et la statistique de la natalité et de l'immigration indique que cette tendance va continuer.

Voici les facteurs qui contribuent à l'augmentation des inscriptions: les allocations familiales introduites en 1945 se traduisent très nettement par une fréquentation plus fidèle et retiennent à l'école jusqu'à la limite d'âge prévue par la loi un plus grand nombre d'élèves; le soin plus grand accordé à l'orientation professionnelle et à d'autres moyens permettant de retenir les élèves à l'école; un sens plus vif de l'importance des études secondaires; l'extension des moyens de transport aux frais publics; la construction de dortoirs dans certaines provinces; l'expansion des circonscriptions scolaires et l'établissement de *high schools* juniors et d'écoles d'enseignement mixte afin de desservir les régions rurales en particulier.

Le tableau 2 montre les inscriptions dans les écoles régies par les provinces pour la dernière année scolaire connue; le tableau 3 indique la fréquentation quotidienne moyenne.

* Écoles régulières et professionnelles de jour seulement.